

Tout en remerciant notre confrère de sa bonne obligeance, je rappellerai aux lecteurs que la croyance, sinon l'usage, qu'il cite, existe ailleurs encore qu'en ce canton de Fléron. Voici, pour le pays wallon, d'autres exemples du souvenir parfois imprécis de ce que les savants ont nommé le *trinoctium castitatis*.

M. Jos. Defrecheux a signalé qu'à Liège, certaines personnes sont persuadées que les époux gagneront sûrement le paradis s'ils passent sans amour les trois premières nuits.

Il ajoute que cette croyance faillit même produire une rupture scandaleuse entre deux familles liégeoises de tout premier rang. Le marié, foncièrement religieux, croyait fermement à la chose, et les parents de la jeune femme ignoraient les raisons de la froideur qu'il affichait et qui leur paraissait une suprême injure. Le troisième jour, tout s'expliqua : le marié voulait, par ce sacrifice, s'assurer des grâces spéciales — et le fait, ainsi présenté, est trop dans l'esprit de l'Eglise pour que l'on puisse y contredire.

M. L. Fraipont nous confirme qu'à Namur, on dit que les époux seront heureux si leur première nuit est consacrée à la Vierge. Il paraîtrait que la même croyance fut en vogue à Dinant.

A Rochefort, certaines vieilles personnes croient que l'on gagne autant de fois cent jours d'indulgence que l'on passe de nuits chastes, une fois la noce faite.

A Charleroi, l'on raconte qu'autrefois, lors des premières nuits, les mariés étaient séparés par une planche posée de champ sur toute la longueur du lit. Il est inutile de rappeler la facétie connue partout, où celui qui dépasse la planche doit payer une amende : à la fin de la semaine, les comptes des deux parties se balancent parfaitement.

Ces détails suffisent, semble-t-il, pour montrer que la croyance à l'utilité ou à la nécessité de la chasteté initiale existe dans tout le pays à l'état sporadique.

Nous devons dire que nulle part nous ne l'avons retrouvée sous la même forme qu'à Cerexhe-Heuseux. Ici, l'usage, par le fait même que la raison en est à peu près inconsciente et surtout, qu'il ne se justifie aucunement, aux yeux des gens qui le pratiquent, par une idée toute religieuse, revêt une forme vraiment primitive. A ce titre, c'est l'une des survivances les plus curieuses que l'on puisse constater en plein pays « civilisé. »

O. COLSON.



## LA PUNITION D'UN IVROGNE.

LÉGENDE LIÉGEOISE.



Il était une fois un jeune homme nommé *Mam'tchawe*, qui avait l'habitude de s'enivrer chaque jour de paie. Sa grand'mère, chez qui il habitait, avait beau lui répéter : Un jour il t'arrivera malheur ! notre homme n'y pensait point et continuait à boire de plus belle.

Un jour que *Mam'tchawe* était encore *so l'houpe di guet*, il alla mettre le pied au milieu d'un tas de petits poussins, juste au-devant du cimetière. Quoi qu'il fût ivre, il ramassa les jolies bêtes, les déposa dans la bavette de son tablier et s'en revint en zigzaguant.

Quand il fut arrivé, il laissa tomber sa trouvaille au milieu de la chambre en disant : « Grand'mère, regarde donc tous mes jolis petits poussins ! »

La vieille, voyant la chose, se mit à crier qu'une *macralle* avait « joué un tour » à son garçon. Car, en effet, c'étaient des os de morts tout couverts d'araignées énormes !

Le curé, qu'on avait appelé, dit qu'il n'y avait rien à faire que d'aller reporter la fameuse trouvaille au lieu où elle avait été enlevée.

Notre ivrogne reprit donc les hideux objets dans son tablier et s'en retourna d'où il venait.

Mais à peine fut-il devant la porte du cimetière, qu'il reçut une raclée aussi formidable que surnaturelle.

Depuis ce jour, *Mam'tchawe* perdit sa mauvaise habitude et devint d'une sobriété exemplaire.

Joseph VAILLANTS.



## LES AVENTURES DE JÉSUS ET S<sup>t</sup> PIERRE.

### I.

#### Un mot d'avant-propos.



côté des chansons de miracle dont nous avons publié l'an dernier plusieurs spécimens, et des contes légendaires où Jésus, voyageant sur la terre, récompense ou punit les humains, bon nombre de petits contes à tendance ordinairement très facétieux se sont conservés et circulent partout.

Dans ces petites facéties les deux mêmes personnages reparaissent constamment, et leur caractère traditionnel a été fort bien signalé en ces termes par un de nos folkloristes avant la lettre. « Il y a, » dit-il, complète uniformité dans la manière dont nos traditions populaires tracent le caractère de Jésus et celui de St Pierre, son inséparable compagnon de route. L'un est un goinfre paresseux, toujours mécontent, quand au bout de sa journée il ne trouve pas un bon repas et un bon gîte, d'humeur parfois goguenarde, et maraudeur comme un conscrit. L'autre est un philosophe stoïcien, qui souffre avec une douceur évangélique les incartades du vieux pécheur, et se contentant de lui faire parfois sentir qu'il n'est pas sa dupe. »<sup>1</sup>

On verra par la suite combien tout cela est exact. Il faudrait ajouter cependant, pour être complet, que Jésus ne perd pas l'occasion de faire, à propos de certaines aventures, de la morale pour le plus grand bien de l'humanité en général et de S<sup>t</sup> Pierre en particulier — qui, d'ailleurs, n'en profite pas souvent.

Mais faudra-t-il conclure de ces contes qu'ils sont l'expression

(<sup>1</sup>) *Légendes namuroises*, par Jérôme Pimpurniaux (A. BONGNET). Namur, 1837, p. 214.

d'une tendance irréligieuse? Absolument pas. D'abord, ils ne sont pas nés d'hier. Le courant qui produisit ces facéties avait déjà créé chez les Anciens des récits analogues dont bon nombre figurent dans tous les classiques; et les sauvages s'amuse dans le même sens à propos de leurs dieux. Aucun peuple, en cela, n'a jamais vu malice. Ceux qui racontent ont la même bonne foi que ceux qui les écoutent. Certaines « blagues » d'après boire — et il en est de très risquées — ont-elles ôté chez quelqu'un le respect de l'autel et du prêtre? Il n'y a point là d'irrespect systématique et si quelque puriste s'étonne qu'à sa table on en soit venu là, chacun lui répondra: *N'è-ce nin po rire qu'on rèye?* et s'en ira content. Oui, c'est uniquement « pour rire » que l'on plaisante ainsi, car le rire est nécessaire au peuple et l'on rit de tout, sans contrainte, comme son arrière-pensée.

Il n'en est pas moins remarquable que le peuple ait conservé si pur, dans les contes qui vont suivre, le caractère vraiment divin du Christ. Le Jésus du peuple, les prêtres ne le récuseront certainement pas, et à ce point de vue, les contes sont tout à fait édifiants.

Quand à S<sup>t</sup> Pierre, il l'a trahi — et si on lui fait payer cher sa triple renonciation, ne l'a-t-il point lui-même regrettée toute sa vie?

O. C.

### II.

#### La tarte volée.

*On djoû qui l'bon Diu esteut d'hindou so l'terre avou St Pire, is passit po l'Hesbaye.*

*C'esteu djustumint l'samin-ne amâ l'fesse.*

*Tot l'vièdje fève cowèye à fôr banâhe po cûre les dorêyes à preunes.*

*Saint Pire, tot passant adlex 'n' mes-kenne qui copipève avou 'n' vièzène, apparcuva podri zelles inc banse rimplèye di dorêyes.*

*Tèm'té sârmint dè diâle, nous vix saint lait passer l'bon Diu d'avant, hape inc dorêye dju d'inc cleûsse et l'cache dizos s' grande fraque.*

*Là bon Diu, qui veut tot, èl lait portant fer et n' dit nolle.*

Un jour que le bon Dieu était descendu sur terre avec S<sup>t</sup> Pierre, ils passèrent par la Hesbaye.

C'était justement la semaine avant « la fête ».

Tout le village faisait queue au four banal pour cuire les tartes aux prunes.

S<sup>t</sup> Pierre, en passant près d'une servante qui causait avec une voisine, aperçut, derrière elles un panier rempli de tartes.

Tenté sans doute du diable, notre vieux saint laisse passer le b. D. en avant, saisit une tarte bas d'une claie et la cache sous son long vêtement.

Le b. D., qui voit tout, le laisse cependant faire et ne dit nulle [parole].



*Seûl'mint, chaque côp qu' saint Pire hazne ine bêchêye, li bon Diu l'arêne. Adon, li voleur qu'a l'boque plainte, es' oblidjî dè rêchè çou qu' 'l a d'vins po responde.*

*Qwand St Pire ava rêchè s' dièrin hagna, li bon Diu s' ritourna et li dèrit :*

*— Saint Pire, saint Pire, qu'avez-ve rissèchè d' vosse dorêye ?*

*Saint Pire dimona tot estenné, ni savant què responde.*

*Adon l' bon Diu, tot vèyant s' penneuse menne, et lêhant li r'pinti d'vins ses oûye, li dèrit po l' rapâster ?*

*— Saint Pire, saint Pire, allêse dire â-z hommes qui l' pus grand saint pout toumer à fâte, mains qu'il a todîs 'n' plêce po l' pardon à costè dè r'pinti.*

*« Et vos, sov'nez-ve todîs qu'on profite râr'mint d' çou qui vint d' mâle aquire, et qu'on djou ou l'aute, çou qu'i vint dè l' flûte ènnè r'va-st à tabeûr ».*

Seulement, chaque fois que saint P. mord une bouchée, le bon Dieu lui adresse la parole. Alors, le voleur qui a la bouche pleine, il est obligé de cracher ce qu'il a dedans pour répondre.

Quand St Pierre eut craché sa dernière bouchée, le bon Dieu se retourna et lui dit :

— Saint Pierre, saint Pierre, qu'avez-vous retiré de votre tarte ?

Saint Pierre resta tout abasourdi, ne sachant que répondre.

Alors le bon Dieu, en voyant sa piteuse mine, et lisant le repentir dans ses yeux, lui dit pour le remettre :

— Saint Pierre, saint Pierre, allez dire aux hommes que le plus grand saint peut tomber en faute, mais qu'il y a toujours place pour le pardon à côté du repentir.

« Et vous, souvenez-vous toujours qu'on profite rarement de ce qui vient de mal-acquis, et qu'un jour ou l'autre, ce qui vient de la flûte s'en retourne au tambour.

JOS. LESUISSE.

### III.

#### Les faucheurs.

Un soir Jésus et St Pierre, après avoir vainement demandé à loger dans plusieurs fermes d'un village, furent accueillis par une pauvre veuve âgée qui leur donna pour souper le peu de pain qui restait dans sa huche, après quoi, elle s'excusa de n'avoir à leur offrir comme matelas qu'une gerbe de paille. Jésus la remercia et alla se coucher avec St Pierre.

Au milieu de la nuit, il éveilla son compagnon et lui dit :

— Pierre, nous devons récompenser cette femme. Allons faucher son champ.

— Mais, dit l'autre, qui aurait préféré ne pas bouger, comment voulez-vous ? le blé est en herbe !

— Il sera à point quand je le voudrai.

— Et puis, nous n'y verrons pas clair.

— La lune nous aidera.

— Nous n'avons pas de faux.

— Sans plus répondre, Jésus se leva, fit apparaître deux faux et en tendit une à St Pierre.

Celui-ci, mis au pied du mur, se leva à contre-cœur, prit la faux et suivit son divin Maître.

Arrivé au champ, il vit le blé bon à scier, et la lune au ciel comme un soleil.

Jésus se mit au travail et St Pierre, toujours ennuyé de voir sa nuit coupée, se mit à la suite et faucha tant bien que mal avec une telle ardeur qu'il suivait Jésus sur les talons, lui poussant l'herbe dans les jambes. Jésus transpirait, hors d'haleine. Il se plaignit doucement :

— Pierre, je t'en prie, ne va pas si vite.

— Bon, bon, dit l'autre.

Et il prit son temps, — sans mieux soigner son travail cependant ; au point que Jésus le voyant s'arrêter à chaque instant, finit par ne plus l'entendre faucher.

— Hé, dit-il, *filatus est Petrus?* (c'est-à-dire es-tu filé, es-tu parti ?)

— Mais non, dit Pierre, seulement, on ne sait comment faire. Tantôt, c'est trop bien, tantôt c'est trop mal. Et maintenant, je suis très fatigué.

— Je le vois bien, reprit Jésus, repose-toi.

Pierre, saisissant la balle au bond, laissa tomber sa faux et se coucha. Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction ! la faux se mit à faucher toute seule, posément, avec toute la perfection de celle du divin Maître lui-même.

Alors Pierre, tout marri et enfin repentant, se leva et reprit son travail, avec un tel courage qu'il eut bientôt rejoint Jésus, et qu'il fit désormais bonne besogne.

C'est depuis lors, chaque fois qu'un mauvais faucheur veut en remontrer à un bon, qu'on répète : « C'est St Pierre et le bon Dieu. »

Conté par M. Marcel Etienne, à Florenville.

ALFRED HAROU.





## CHANSON DE SOLDAT.

De bon ma- tin je me suis le- vé Et c'é- tait pour al- ler m'enga-  
ger : Mon ca- pi- tai- ne, je viens pour m'enga- ger, Cho- se cer-  
tai- ne, ser- vir la li- ber- té.

2.

Mais avant que de m'engager,  
O'est de l'argent qu'il me faudra  
[compter.  
Un équipag' me faudra-t-il donner  
Aussi un sabre pour mettre à mon  
[côté.

3.

Qui est la cause que je suis ici  
Ce sont les filles de mon pays :  
C'est ma maîtresse qui m'a voulu  
[quitter,  
Moi de colère, je me suis engagé.

4.

—Reviens, reviens, mon fidèle amant,  
Nous nous marierons promptement.  
— Au mariage il n'y faut plus compter  
Je prends pour femm' le sabre à mon  
[côté.

5.

Qui a composé cette chanson ?  
Trois grenadiers de la réquisition  
Etant à boire, à boire et à chanter,  
Et leurs maîtresses, chacune à leur  
[côté.

Cette pièce était la chanson favorite de mon père ; il l'avait apprise alors qu'il était à l'armée.

Charles GOTHIER.



## NOTES ET ENQUÊTES.

14. **Le folklore dans les journaux.** — Nous sommes heureux de constater que le folklore entre chaque jour davantage dans les goûts du public, et qu'il tient une part de plus en plus grande dans les préoccupations des wallonisants. On sait que notre liste des œuvres de littérature folklorique vient de s'augmenter d'un volume de M. Tilkin. Nous apprenons que M. J. Lesuisse met la dernière main à sa pièce *l'Awion*, « le porte-malheur » (littéralement : l'aiguillon) que nous avons annoncée l'an dernier, et où l'auteur fait revivre bon nombre de traditions liégeoises. D'un autre côté, l'on a pu remarquer dans certains journaux une ardeur méritoire en faveur de la récolte de nos traditions populaires. Un recensement rapide de ce qui s'est fait depuis quelques mois semble donc nécessaire, et nous le faisons d'autant plus volontiers que la popularité de *Wallonia* parmi les auteurs en dialecte, semble être pour quelque chose dans cette intéressante campagne.

Nous devons d'abord signaler *La Marmite* qui nous apporta récemment des copégeries rimées très adroitement par M. A. Robert, sous son pseudonyme transparent de Berthaler. Le même journal continue à publier par tranches la longue et intéressante série de notes recueillies par notre collaborateur M. L. Loiseau, sur les usages et croyances de Namur et de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Dans le n° du 17 juin dernier, M. L. ouvrait un concours de folklore par un article fort bien compris sur l'intérêt des traditions et l'utilité de les recueillir sans retard. Ce concours a donné des résultats relativement brillants, puisqu'un premier et un second prix ont pu être décernés. Nous publierons prochainement les curieuses légendes qui ont remporté ces distinctions méritées et qui, par leur fond poétique, ont tranché si singulièrement au milieu des facéties populaires parfois drôlettes, souvent osées, dont le public de la *Marmite* est si friand.

De son côté, *le Farceur* (de Wasmes), journal écrit tout entier dans les curieux dialectes villageois du Borinage et des environs, après avoir fait un article invitant ses amis à la récolte du folklore borain, a publié plusieurs traditions intéressantes et a eu l'idée originale d'ouvrir un concours de menteries entre tous ses lecteurs. Cette idée, reprise par *La Marmite*, a donné de part et d'autre des résultats dont nous espérons rendre compte.

Seuls les journaux liégeois, bien qu'accueillant à l'occasion des légendes ou des contes, n'ont point encore tenté une entreprise systématique.

Cela tient sans aucun doute à ce que le public du pays de Liège a acquis depuis longtemps des habitudes et des exigences plutôt littéraires.

Il reste à signaler la curieuse innovation introduite dans la presse quotidienne par un journal illustré de Bruxelles, *Le Petit Bleu*. Depuis son pre-



mier n° qui parut au début de mai de la présente année, cette feuille donne chaque jour ce qu'elle appelle un " mot de terroir ", c'est-à-dire une facétie courte et bonne (en wallon ou en flamand sans traduction), comme il s'en publie chaque jour tant d'ineptes ou d'idiotes dans la presse sous le titre de " bons mots " ou de " mots de la fin ".

La rubrique, très soignée dans le *Petit Bleu*, a mérité dès le début le plus vif des succès.

On m'assure que des gens très graves y collaborent sous le manteau et le fait n'aurait rien d'étonnant, les " mots " que le peuple conserve ayant presque toujours autant de vivacité que d'à-propos. Le succès de ces miettes de folklore a conduit le *Petit Bleu* à introduire récemment dans ses colonnes des " chansons de terroir " et des " contes de terroir " — en commençant par des extraits de *Wallonia*.

Nous félicitons de tout cœur l'intelligent journaliste qui dirige au *Petit Bleu* le département du folklore — et nous remercions notre confrère d'avoir voulu, seul parmi les journaux qui nous pillent, citer les sources à l'occasion.

15. **A propos d'un dessin.** — La patène dont nous avons publié p. 126 le dessin, dû à M. Aug. Javaux, est conservée dans le trésor des Sœurs de Notre-Dame, à Namur. M. E. REUSENS, dans ses *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2 vol. in-8°. Louvain, 1871, t. 1, p. 457, en donne la description suivante : " Dieu le Père, assis sur un siège roman sans dossier ni accoudoirs, tient une croix en forme de tau, à laquelle est attachée l'image du Sauveur; la colombe, symbole du Saint-Esprit, touche d'une aile la bouche du père et de l'autre celle du Fils. " La patène et le calice sont l'œuvre du célèbre moine Hugo qui vivait dans le premier quart du 13<sup>e</sup> siècle. On remarquera que ce beau symbole, dont le dessin a été fait d'après l'original, figure outre la croix en tau, la croix équilatérale, formée par les ailes étendues et le corps de la colombe; on peut y voir aussi la croix latine, par ce fait que le buste et la tête du Père viennent s'ajouter en tête du tau.

O. C.



SEPTEMBRE.



## LE JEU DE L'ANIMAL DÉCAPITÉ

I.

### Le jugement de l'oie.

A GREZ-DOICEAU, CANTON DE WAVRE.

Greze-Doiceau est un joli bourg du Brabant wallon, agréablement situé dans une charmante vallée qu'arrose le Train, affluent de la Dyle. De temps immémorial, la Société de Jeunesse y organise, le second jour de la grande kermesse annuelle, c'est-à-dire le lundi après le dernier dimanche du mois d'août, un divertissement curieux appelé la " course de l'oie ".

Voici comment le jeu se pratiquait anciennement.

Le jour consacré, vers trois heures de l'après midi, une foule nombreuse venue de la localité et des villages voisins pour aller *vêie couru l'auwe*, pour aller au couradje d'auwe, se réunissait dans une prairie dite « la Violette », où à quelques mètres de distance l'une de l'autre, deux grandes perches étaient fichées en terre; à une corde qui réunissait leurs extrémités supérieures une oie vivante était suspendue par les pattes.

Tout près, sur un tréteau quelconque, tonneau, char, etc., s'installait un loustic, personnage comique, maquillé, travesti ou grimé, toujours singulièrement accoutré et jouant le double rôle de ministre ou accusateur public et de juge; il composait à lui seul un tribunal sans appel. D'un ton grave et solennel, en pur wallon, il commençait par rappeler, en les exagérant, toutes les calamités dont la commune de Grez avait été frappée dans le cours de l'année: sécheresse, orages, grêle, inondations, vols, rapines, méfaits et sinistres marquants, et principalement tous les événements préjudiciables au cultivateur.

L'oie était alors dénoncée comme le mauvais génie cause de tous

ces malheurs et vouée à l'exécration populaire; assimilée à l'âne de la fable, c'était la pelée, la galeuse " d'où venait tout le mal;

Rien que la mort n'était capable  
D'expier son forfait. »

Et le juge condamnait l'oiseau émissaire à la peine capitale.

Après cet exorde emphatique, l'accusateur exhibait de grandes feuilles de papier sur lesquelles apparaissaient des dessins au charbon de bois, caricatures, charges grotesques et bouffonnes, représentant des personnes connues et les scènes comiques, les farces burlesques dans lesquelles elles avaient joué un rôle ridicule ou honteux, ou dont elles avaient été les victimes ou les dupes confuses.

L'oie était encore rendue responsable de chacun de ces faits malencontreux et pour chacun d'eux, quelque anodins qu'ils fussent, le juge prononçait la *sentence* suprême contre la pauvre bête.

De là l'appellation de " sentence de l'oie ", donnée à cette partie du divertissement, laquelle en était aussi la principale, la plus récréative, la seule qui eût suffi à attirer la foule.

\*\*

C'est dans ces narrations que le talent de l'orateur se donnait libre carrière. Nous avons dit que c'était un loustic, un original connu par sa verve féconde et railleuse, sachant manier l'ironie avec un art admirable, jamais à court de traits d'esprit, de bons mots, de réflexions tantôt naïves, tantôt malicieuses, parfois gauloises captivant l'attention de son nombreux auditoire autant par le fond du sujet que par les drôleries du langage et du geste.

Dans ses contes, l'accusateur n'avait garde de nommer d'abord les acteurs; mais il faisait leurs portraits si ressemblants, ses allusions étaient si transparentes que toujours on les reconnaissait. S'il craignait d'ailleurs que le public ne se méprit sur l'identité de ses personnages, il terminait par ce cliché: « Nous ne dirons pas à qui c'est arrivé, mais ce n'est toutefois pas à un tel (et il citait le nom propre).

Le fond de ces récits était toujours vrai, mais comme l'orateur savait les amplifier, les broder, les charger pour les rendre intéressants! D'ordinaire, il commençait par exalter le héros de l'aventure en lui prêtant les plus extraordinaires qualités, et il entrait à cet égard dans des détails menus et précis, souvent piquants; puis quand il avait excité à un haut degré l'admiration

générale, il racontait tout simplement une grosse sottise, une bévue niaise dont le personnage dépeint avait été le héros. Celui-ci porté aux nues d'abord dans un panégyrique plein d'hyperboles tombait d'un coup dans le ridicule le plus pitoyable. Chute lamentable qui faisait se tordre le public dans une hilarité folle, aussi bruyante que générale, entrecoupée de lazzi, de cris et de propos provoqués par les circonstances du récit.

\*\*

La sentence enfin terminée, les membres de la jeunesse, à cheval, courraient l'oie; armés de pistolets chargés à blanc et bourrés de papier ils passaient à la file, au galop ou au trot, entre les deux perches et tiraient dans le cou à la victime expiatoire. Celui qui lui détachait la tête était proclamé vainqueur; porteur de son trophée, il fuyait dans la plaine poursuivi par ses rivaux; quand ceux-ci le rejoignaient, ce qui arrivait toujours, l'oie devait être mangée en commun par tous les couples de la société le jeudi suivant. Repas bien frugal puisqu'à la volaille on ajoutait seulement deux pains et deux grandes tartes; mais en ces temps de mœurs simples et de goûts modestes on se réunissait plutôt pour s'amuser, chanter, danser, rire et boire que pour se lester l'estomac.

Quant au vainqueur, il ne recevait d'autre récompense que l'ovation qui saluait son succès; il devait même donner un pour-boire aux musiciens (car un orchestre payé par la Société prêtait son concours à la réjouissance).

\*\*

L'usage que nous venons de décrire a subi avec le temps diverses modifications: la course se fit quelquefois à pied, le boniment ou sentence s'accourcit, l'accusation générale relative aux calamités fut supprimée, le jeu se pratiqua dans le chemin longeant la plaine, les fusils furent employés concurremment avec les pistolets, l'oie fut tuée avant d'être suspendue; aux bourres de papier on ajouta des morceaux de corde, de fil de fer ou autres matières destinées à rendre les coups de feu plus opératoires.

Il est à noter que la même coutume a jadis existé dans les communes voisines de Grez-Doiceau; mais son souvenir même y a disparu complètement depuis longtemps.

On nous signale cependant qu'à Chaumont-Gistout et à Corroy-le-Grand, autres villages du pays de Wavre, les armes à feu n'étaient



pas employées : le cou de l'oie était enduit de savon et les joueurs essayaient de l'arracher en le tirant de là main. On conçoit que cette variante n'avait rien de savoureux. <sup>1</sup>

De nos jours, la course de l'oie n'est plus organisée qu'irrégulièrement et la sentence a perdu beaucoup de son intérêt.

C.-J. SCHÉPERS.

## II.

### Quelques « festivités » publiques.

#### 1. — AU PAYS DE WAVRE.

Autrefois, le mardi de la fête paroissiale — le lendemain du jour où l'on courrait l'oie — se pratiquait en nos villages le jeu dit décollation ou abatage du coq.

Voici quelques détails sur cette coutume, telle que je l'ai vue maintes fois à Grez-Doiceau dans ma jeunesse.

Au jour fixé, on attachait par le cou un coq vivant, à un pieu fiché verticalement dans le sol. Les joueurs membres de la Société de Jeunesse, placés à une distance fixée et invariable, étaient armés de gros bâtons (piquets) d'environ septante centimètres de longueur qu'à tour de rôle ils lançaient, en les faisant tourner, dans la direction du but; chaque homme jouait trois coups consécutifs.

Celui qui parvenait à décoller la pauvre bête était proclamé vainqueur et ne recevait d'autre récompense que l'ovation des spectateurs; le plus souvent un morceau de musique était exécuté en son honneur et il donnait un pourboire aux musiciens.

Il va de soi que les joueurs n'étaient pas toujours assez adroits pour toucher le cou; il arrivait fréquemment qu'avant que la tête fût séparée du tronc, celui-ci était meurtri, écrasé, broyé contre le pieu.

Le coq abattu se mangeait avec l'oie, pendant le repas dont nous avons parlé plus haut.

Actuellement, la kermesse de Grez ne se prolongeant plus jusqu'au mardi, le coq est abattu le jeudi suivant, et encore l'usage n'est-il plus régulier, pas plus que dans les environs; il se passe quelquefois plusieurs années sans qu'on le pratique.

(<sup>1</sup>) [La même variante, nous dit M. J. Macar, se retrouvait à Pousset (lez Waremme) : le cou de la bête était huilé. Celui des coureurs montés qui réussissait à l'arracher à la main, était proclamé « roi ». Il choisissait sa « reine » et payait à boire à tout le monde. — O. C.]

L'animal n'est plus pendu vivant et il est attaché par les pattes.

Nous nous rappelons avoir vu, il y a une trentaine d'années, qu'on enivrait le coq, avant de le fixer au pieu, en lui faisant ingurgiter de force deux ou trois petits verre de genièvre.

Anciennement, les membres de la Jeunesse participaient gratuitement à l'abatage du coq (en wallon local on dit : *taper le coq*); les étrangers y étaient admis moyennant le paiement d'une faible « mise », (dix centimes, croyons-nous); aujourd'hui le divertissement est réservé exclusivement aux membres de la Jeunesse, et il est resté gratuit.

Il y a quelques localités où tous les joueurs doivent de même payer une « mise ».

Dans quelques communes voisines de Grez, on *tape* aussi le coq à l'occasion de la fête communale; dans plusieurs villages notamment à Tourinnes S'-Lambert, nous dit-on, la victime est encore attachée vivante, grâce à l'indifférence des autorités; mais dans d'autres endroits, on l'append par le cou après l'avoir tuée.

Dans certaines localités, après que chaque joueur avait joué une « mise », c'est-à-dire lancé trois bâtons, si le coq n'était pas décollé on raccourcissait la distance d'un pas; après la seconde « mise », et les suivantes on faisait encore de même, s'il y avait lieu.

A Chapelle S'-Laurent, le jeu est une variante remarquable de celui que nous venons de décrire. Le coq, tué, est enfoui dans la terre, le cou et la tête émergeant; les joueurs, un bandeau sur les yeux et une faucille en main, s'évertuent à décapiter la bête <sup>1</sup>.

C.-J. S.

#### 2. — AU PAYS DE LIÈGE.

La coutume de décapiter l'oie ou le coq se pratiquait lors de la fête paroissiale dans différents quartiers de Liège, et faisait partie de la série des « festivités » qu'organise obligatoirement la jeunesse en cette occasion.

Le jeudi de la fête, au quartier de S'-Marguerite, une corde était tendue, à hauteur d'homme, sur toute la largeur de la place des

(<sup>1</sup>) [Notre ami M. Alb. Robert a vu maintes fois, dans son enfance, mettre au concours, à la fête de Bouvignes (Dinant), un exercice analogue. Il s'agissait d'écraser, à l'aide d'une perche dont on frappait, la tête d'un coq vivant, enterré à peu près complètement au milieu de la place publique. Les joueurs avaient les yeux bandés, ce qui compliquait singulièrement le cruel supplice de la bête. — O. C.]

Arzis. Un coq lié par les pattes était attaché au milieu de la corde. Les amateurs, à qui l'on bandait les yeux, se plaçaient à tour de rôle à vingt pas de ce but, puis avançaient, tenant en main un sabre bien affilé, à l'aide duquel ils tâchaient de décapiter l'animal par des coups dirigés à l'aveuglette<sup>1</sup>.

Dans la cour S<sup>te</sup>-Claire, à la fête de la paroisse S<sup>t</sup>-Servais, la mise en scène était toute différente. Le coq, tué d'avance, était appendu par les pattes; son corps était protégé par un panier attaché également à la corde; mais la tête et le cou de l'oiseau dépassaient par dessous, au travers d'un trou du panier. Tout l'appareil était suspendu à environ 2 mètres du sol. Il s'agissait pour le joueur, de décapiter l'animal à l'aide de ces grands ciseaux dont on se sert pour raccourcir les haies. Les joueurs avaient les yeux bandés. Généralement, pour attirer les amateurs dont les maladresses involontaires devaient égayer l'assistance, on offrait au vainqueur une somme d'argent, un jambon ou tout autre objet, comme au jeu du mât-de-cocagne. En tous cas, le gagnant emportait le volatile qu'il avait décapité et s'en faisait un régal. Les frais étaient supportés par la jeunesse. Ce jeu n'était pas seulement connu à Liège; il se pratiquait également, le lundi ou le mardi de la fête, à titre de divertissement public, dans une foule d'autres lieux. A Verviers<sup>2</sup> et à Malmédy<sup>3</sup> nous retrouvons l'usage de bander les yeux aux amateurs et de placer le volatile dans un panier sans fond; dans la première de ces villes il s'agissait de décapiter le coq à l'aide de cisailles; dans l'autre, on tâchait de décapiter l'oie à coups de sabre — et c'est de la même manière que l'on a procédé avec un coq à Engis, le 1<sup>er</sup> octobre dernier. On voit que, suivant les lieux, les mêmes détails se combinaient de manières différentes.

Dans la paroisse S<sup>t</sup>-Pholien à Liège, on jouait concurremment, vers 1860, deux exercices assez différents. Sur la place publique, c'était, avec un coq, la même fête qu'à la cour S<sup>te</sup>-Claire. Ensuite, dans un cabaret bien connu, amon Lambert Deltour, le tenancier

(<sup>1</sup>) Em. GÉRARD. *Le faubourg S<sup>te</sup>-Marie écrite*, dans *Bull. de la Société liégeoise de littér. wall.* 2<sup>e</sup> série, t. XI, p. 233. — M. Schépers nous dit qu'à Braine-l'Alleu, le jeu s'est pratiqué de la même manière. Les dames prenaient part à cette joute, dont l'usage s'est perdu depuis une trentaine d'années.

(<sup>2</sup>) Voir *Li Spiron*, 2<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 23. — M. A. Fassin confirme que la coutume se pratiquait encore, il y a six ou sept ans, à la fête de Stembert.

(<sup>3</sup>) Voir *M. Ausine*, tome IV, colonne 327-9.

organisait un concours où il fallait « taper à l'oie », c'est-à-dire que les amateurs essayaient de décapiter une oie vivante, à l'aide de barres de fer qu'ils lançaient tour à tour d'un point déterminé.

Le jeu de « taper à l'oie » est devenu, à titre de jeu d'adresse, tout à fait populaire dans le pays entier<sup>1</sup>. On ne le joue que dans les cabarets. Mais il est des villages, tels que Ans, Glain, Alleur, Chénée, Vaux-sous-Chèvremont, etc. où on ne le pratique qu'à l'occasion de la fête paroissiale. Il importe, en outre, de remarquer que partout ailleurs, il reprend chaque année son entière vitalité, par la même occasion, où l'on organise des parties monstres qui obtiennent toujours le plus grand des succès. On joue avec acharnement pendant plusieurs jours consécutifs jusqu'au milieu de la nuit, à la lueur des torches.

Un détail montrera que dans certains cantons le souvenir de la date consacrée n'est pas encore sorti des traditions. A Xhendremael et aux environs, où le jeu privé du tir à l'oie est très répandu et se joue presque tous les dimanches, on organise le lundi de la fête une curieuse joute pour dames. Celles-ci, les yeux bandés, sont conduites à tour de rôle devant une roue garnie de volailles tuées; puis, après leur avoir fait toucher de la barre une des bêtes suspendues, on leur fait tourner trois tours sur place et on les invite à frapper pour trancher d'un seul coup les deux pattes de la bête.

Ce jeu s'appelle — couper la tête au coq<sup>2</sup>.

O. COLSON.

(<sup>1</sup>) On lira ci-après une description complète de ce jeu, due à M. Auguste Déom. On sait que MM. Déom frères ont exploité la scène du tir à l'oie dans une œuvre théâtrale importante, *Les bouteu-foû*, tableau naturaliste en 3 actes, publié en 1891 et dont le *Bull. de la Soc. de littér. wall.* 2<sup>e</sup> série, t. XVI, a donné des extraits du plus haut intérêt.

(<sup>2</sup>) Extrait de *la Meuse*, n<sup>o</sup> du 6 janvier 1894, confirmé pour le village de Pousset par M. J. Macar.





## III.

## Un jeu de cabaret.



On ne se rappelle point avoir vu employer le coq pour le jeu que nous allons décrire et qui se nomme d'ailleurs *li djetteye à l'ave*. On dit *djetter* ou *taper à l'ave*, et l'oie employée ne se nomme jamais autrement que *li djâr* : qu'il s'agisse d'un oiseau mâle ou femelle, on disait du joueur qui l'avait décapité : *c'è lu qu'a gagnâ l'djâr* : « c'est lui qui a gagné le jârs », parce qu'aussi bien, le joueur adroit emportait l'animal.

Le jeu a subi quelques modifications dont nous parlerons plus loin. Mais il se pratique toujours, à présent comme autrefois, chez un cabaretier qui possède, dans son jardin ou dans sa cour, les installations spéciales de rigueur.

A l'extrémité d'un terrain rectangulaire d'environ vingt mètres sur cinq, au sol bien battu, on voit « la tête du jeu » *li tiessè de djèu*, limitée au fond par une demi-circonférence de pieux solidement enfoncés dans le sol et réunis par des branches d'arbres entrelacées. A 1 m. 50 environ de ce fond sont plantés deux autres pieux plus gros, à section carrée de 15 à 20 centimètres de côté. Au sommet de chacun de ces deux pieux, à une hauteur de 1 m. 20 du sol, est planté solidement ou boulonné sur la face antérieure *li herpai* ou *li griffe*, sorte de barre de fer recourbée en avant et divisée en forme de fourche à deux dents. C'est dans l'ouverture que l'on plaçait la tête de l'oie et, pour que celle-ci ne pût sortir, on introduisait dans des trous placés en travers des deux pointes, une penne de l'animal.

Quand on *djette ine patte di pourçai*, c'est également entre les deux dents de la griffe qu'on insère la patte du porc ou du demi-porc qu'il s'agit de détacher.

A Liège, actuellement, ni l'oie ni le porc ne sont plus appendus, mais la griffe conserve absolument la même conformation. Ces animaux sont remplacés par un *blocai*, petit bloc en bois ferré et allongé, de 25 à 30 centimètres, suspendu à la griffe par une corde de grosse filasse nommée *bidaur*.

(<sup>1</sup>) Ces détails figurent dans la lettrine O que M. Donnay a dessinée d'après des indications authentiques.

Concurremment au *herpai* ou *griffe*, on emploie également, dans certains villages de Hesbaye, une roue, posée horizontalement au haut du pieu, mobile sur un pivot solidement fixé à la place de la griffe. A chaque rayon de la roue, vers la périphérie, était pendu soit l'oie, soit le porc, et actuellement *li blocai*.

Il s'agit, dans tous les cas, pour le joueur, de détacher les blocs en brisant la filasse qui les soutient. Ce résultat est obtenu à l'aide d'une barre en acier lancée horizontalement et qui vient scier la filasse : l'objet suspendu tombe à terre et le joueur l'échange contre le prix déterminé d'avance.

La barre, qu'on nomme *cèle*<sup>1</sup>, est à section carrée; les faces ne peuvent être évidées, ce qui donnerait trop de tranchant à l'arête. Sa longueur doit être de vingt-cinq pouces de Liège, soit environ 1 m. 20. Elle est parfois garnie d'une poignée en bois. Les *cèles* pèsent ordinairement de 2 à 4 kilogrammes; on en connaît dont le poids atteint sept kilos. Sur ce point toute latitude est laissée aux amateurs, car chaque *cèle* est la propriété d'un joueur déterminé qui l'emporte avec lui et qui peut la prêter à des camarades pendant le jeu.

Avant de commencer la partie, les joueurs déterminent leur ordre de début de la manière suivante.

Ils se réunissent en rond, face à l'intérieur; l'un deux baisse la tête et la place entre les jambes du second pour assurer qu'il ne verra rien. Le second frappe en cadence sur son dos pendant que tout le monde répète la formulette :

*Boum ! bouboum !  
So li stocai,  
Djambe di bioè  
N'è nin d'ohai.*

*Boum ! bouboum !  
Sur le bloc,  
Jambe de bois  
N'est pas d'os.*

L'opérateur demande alors : *Quibin sor lu « combien sur celui-là ? »* et, ce disant, il étend la main vers un troisième joueur quelconque. Celui qui est courbé dit un nombre à son goût et reprend sa place. A partir du joueur désigné, l'on compte alors, en tournant comme les aiguilles d'une montre : Jean, un; Pierre, deux; Louis, trois; et ainsi de suite. Celui qui obtient le chiffre indiqué prendra le n° 1 pour la partie. Les autres le suivront par ordre. Mais, pour éviter

(<sup>1</sup>) On connaît le verbe *céler*, lancer un objet long de manière qu'il tournoie, après qu'on a visé en tendant l'objet horizontalement vers le but.

toute erreur ou tromperie, le n° d'ordre de chacun est inscrit à la craie sur la pointe de son sabot du pied droit.

Actuellement, ce procédé tout primitif est presque toujours remplacé par un tirage au sort.

La partie se joue de différentes manières. Les prix sont tantôt décernés pour un bloc détaché, tantôt pour plusieurs, selon l'importance même du concours, et le désir que le cabaretier peut avoir de retenir le plus longtemps possible les joueurs, au plus grand avantage de sa caisse. Cette raison explique pourquoi certains concours, compliqués de difficultés incroyables, durent parfois plusieurs jours.

Le plus souvent, les joueurs peuvent acheter un nombre quelconque de *mises*, en remettant autant de fois l'enjeu convenu au cabaretier ou à la masse. Chaque *mise* donne droit à un coup de *céle*. Mais si les joueurs organisent la partie entre eux, ou si le concours n'est pas important, ils ont le droit, avec une *mise*, de *céler* à tour de rôle jusqu'à ce que tous les *blocais* soient détachés.

Pour qu'un coup soit valable, il faut qu'il ait été porté d'une distance convenue; celle-ci est ordinairement de 6 à 10 mètres minimum. Les joueurs peuvent se reculer à leur convenance pour chercher la longueur qui leur convient le mieux; mais ils ne peuvent en aucun cas raccourcir la distance, qui se nomme *li tape*.

Il faut en outre que *li céle*, après avoir décrit en l'air un tour ou un tour et demi, vienne frôler la griffe, poignée en l'air, de sorte que l'arête de la barre scie la corde. Autrement dit, il faut que toute la force, à l'arrivée, se porte en biais vers le bas. Sinon, le coup ne compte pas, quel qu'en soit le résultat, et le joueur n'a pas le droit de recommencer.

On cite des amateurs qui ont enlevé d'un seul coup de *céle*, au jeu de la roue, deux ou trois *blocais*. Ce sont là des faits extraordinaires, dont on parle longtemps dans les *djettreyes*.

Aujourd'hui, l'organisation des concours est portée à la connaissance du public par des affiches indiquant le détail des prix offerts par le cabaretier. Voici, par exemple, le texte d'une affiche que l'on nous a communiquée; ce texte est en grande partie stéréotypé.

Tels jours [un samedi et le dimanche suivant], à 7 heures du soir, à l'occasion de la fête de St-N.... on jettera une roue d'oies chez un tel.

1<sup>er</sup> prix, pour trois blocs : un gros jambon.

2<sup>e</sup> prix, pour deux blocs : un jambon.

3<sup>e</sup> prix, pour un bloc : un magnifique lapin.

4<sup>e</sup> prix, pour « la belle » : une bouteille de genièvre.

RÈGLEMENT. — Les objets sont visibles au local, telle rue, tel n°. Chaque mise coûte un franc. Au besoin, le concours se continuera le lundi. Il y aura des poules<sup>(\*)</sup> au gré des amateurs. Les contestations se régleront comme de coutume. Le propriétaire se réserve tous droits [*sous-entendu* : contre les perturbateurs].

Dans un journal liégeois, *la Meuse*, n° du 6 janvier dernier, nous lisons ce qui suit :

« En Hesbaye, le jeu de la roue est très répandu et a lieu toute l'année, le dimanche principalement, à Corswarem, Oleye, Momalle, Oreye, Xhendremael, Bierset, et surtout dans les villages habités par les ouvriers paveurs : Grandville, Bergilers, Lens-sur-Geer, Lantremange, etc. Les paveurs, habitués à manier le levier de fer et des objets lourds, sont fort habiles à lancer la *céle*.

» En hiver, quelques concours ont également lieu à Bellaire, Queue-du-Bois, Retinne, Jupille, Saive, Herstal, Wandre, etc.

» Les concours commencent d'habitude vers midi. Les enjeux<sup>(\*)</sup> sont presque toujours des oies, des canards, des porcs et surtout des dindons. Ces animaux sont pour la plupart vivants et contenus dans des paniers, mais ils ne sont pas attachés à la roue ou au *herpai*. Le gagnant augmente sa basse-cour des animaux qui lui sont échus ou ils servent à organiser des festins.

« L'enjeu est souvent représenté par un couple, mâle et femelle, des dindons, par exemple, soit une valeur de quinze francs pour une partie engagée. C'est le propriétaire de l'établissement qui fournit les volatiles, trouvant par là le moyen d'achalander son café.

» Lorsqu'on joue des animaux tués, moutons, cochons, oiseaux de basse-cour, ils sont suspendus à la roue, en guise de blocs. Certains cochons gras offerts en prix valent jusqu'à 125 francs. L'animal étant suspendu par les deux pattes, le joueur qui ne réussit qu'à couper une patte a droit à la moitié de la bête. Pour abattre un cochon d'un coup de *céle*, il faut être d'une force extraordinaire.

» Afin de montrer l'engouement des habitants de certains villages

(\*) *Fer 'n' poie* : « faire une poule », c'est organiser, à la disposition des amateurs, sans obligation pour aucun, un concours supplémentaire. L'enjeu, les prix ou conditions sont réglés d'un commun accord par les adhérents, ou bien par le cabaretier qui a intérêt à faire remuer le plus d'argent possible dans son cabaret. On fait souvent des « poules » aux jeux de quilles, aux combats de coqs, aux concours de pigeons, etc.

(\*) L'auteur veut sans doute dire « les prix » à remporter.